



## Juin 2018 - La lettre de l'État dans le Lot.



### Les déchets verts ne se brûlent pas



Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits "déchets verts", sont :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre.

**Or, il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.**

Cette interdiction est édictée pour plusieurs raisons :

- dans une optique de santé publique d'une part, puisque la combustion de végétaux émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes),

- dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts peut entraîner des risques d'incendie.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur [le site Internet des services de l'État dans le Lot.](#)

### Un exercice de simulation d'un crash d'avion réalisé par la préfecture du Lot



Jeudi 31 mai, à 16h10, le RCC de Lyon, centre de coordination de sauvetage, alerte la préfecture du Lot : un avion de type Fokker F27 avec 25 passagers à bord a disparu en survolant le Lot. L'exercice peut commencer pour les forces de l'ordre et de secours.

L'exercice comportait deux phases :

- une alerte immédiatement mise en place suivie du déclenchement du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) et du dispositif SATER (Sauvetage Aéroterrestre) ;
- l'activation du plan NOVI qui est un plan d'urgence pour secourir un nombre important de victimes dans un même lieu.

L'exercice a pris fin aux alentours de 23h00. Au total, 195 personnes ont été mobilisés (services de la préfecture, la gendarmerie, le centre de coordination et de sauvetage de l'armée de l'air, l'association départementale des radio transmetteurs de la sécurité civile, les sapeurs-pompiers, le SAMU, l'ARS, la Croix-Rouge et la cellule d'urgence médico psychologique, ...).

[CLIQUEZ-ICI POUR LIRE LA SUITE DE L'ARTICLE](#)

## 110 participants à Figeac pour le rallye citoyen 2018



L'institut des hautes études de la défense nationale, l'Éducation nationale et le ministère des Armées ont organisé le mercredi 23 mai 2018 [le rallye citoyen annuel du Lot à Figeac](#).

Cette année, 11 équipes des collèges et lycées du département (*Cahors, Figeac, Gourdon, Gramat, Saint-Céré, Souillac*) ont pu évaluer et enrichir leurs connaissances à travers une compétition de douze ateliers animés par différents partenaires (Éducation nationale, SDIS, gendarmerie, mairie, Légion étrangère...). La proclamation des résultats et la remise des récompenses se sont déroulées à 16h00 à l'espace François Mitterrand. Pour conclure cette journée citoyenne, Nadine Chaib, sous-préfète, a convié tous les participants dans les jardins de la sous-préfecture de Figeac.

Le collège Olivier de Magny de Cahors et le lycée Jeanne d'Arc de Figeac ont terminé premiers de leur catégorie.

## Attention, la saison des tiques commence



La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, est transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie de la famille des spirochètes. Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme. Cependant, elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...). La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. La transmission de la maladie de Lyme à l'homme se fait uniquement par piqûre de tique. Les tiques vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.

### Symptômes

Dans les 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines. L'évolution est très favorable lorsque la maladie est diagnostiquée et traitée précocement. En l'absence de traitement, l'évolution vers la phase secondaire n'est pas systématique, mais aggrave le pronostic. Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques ou des atteintes des articulations, ou plus rarement d'autres organes, peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre.

### Traitements

Il n'y a pas de traitement systématique en cas de piqûre. Par contre, la simple observation clinique d'un érythème migrant justifie un traitement antibiotique sans autre investigation complémentaire.

### Se protéger

- Avant une activité en nature : je couvre mes bras et mes jambes avec

des vêtements longs.

- Après une activité en nature : j'inspecte soigneusement mon corps.

- Après avoir été piqué par une tique : je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.

**Nouveau** : "Signalement-Tique" est une application smartphone pour mieux comprendre et prévenir la maladie de Lyme et les autres maladies transmissibles par les tiques. Elle est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement.

## Consultations citoyennes : quelle est "votre Europe" ?



D'avril à octobre 2018, des Consultations citoyennes sur l'Europe se tiennent sur tout le territoire européen. Objectif : recueillir les attentes des citoyens afin de les intégrer dans le projet de refondation de l'Union.

Quelles sont vos attentes et vos déceptions, vos propositions et vos souhaits, ce qui vous plaît et ce qui vous plaît moins dans l'Union européenne aujourd'hui ? Quelle est "votre Europe" ?

Site référent en France sur les Consultations citoyennes, [Touteurope.eu](http://Touteurope.eu) vous donne toutes les clés pour participer à un événement, pour en organiser ou simplement pour vous informer sur toutes les questions européennes qui vous concernent.

## Présentation des délégués du Défenseur des droits du département du Lot



Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Christine TILLIE et Jean-Paul JORIEUX, délégués départementaux du Défenseur des droits, se sont rendus au café-débat organisé à la MJC afin de se présenter. **Retour sur cette présentation.**

« *Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés* »  
article 71-1 de la Constitution

### Des représentants du Défenseur des droits dans les territoires

Présents sur l'ensemble du territoire français, près de 500 délégués du Défenseur des droits accueillent, écoutent et orientent celles et ceux qui le souhaitent dans leurs démarches. Bénévoles, les délégués sont formés pour recevoir, gratuitement, toute personne qui sollicite de l'aide pour faire valoir ses droits.

### Que peut faire un délégué ?

Après avoir pris connaissance de votre situation, les délégués vous informent sur vos droits, vous aident dans vos démarches, et si nécessaire, vous réorientent vers une structure qui pourra mieux vous aider. Les délégués peuvent, par exemple, contacter les services d'une administration et proposer une solution amiable. Ils peuvent également engager une procédure. Les délégués du Défenseur des droits peuvent vous aider si :

- vous avez des difficultés dans vos relations avec les services publics ;
- les droits d'un enfant ne sont pas respectés ;
- vous êtes discriminé.

### Les permanences dans le Lot

Dans notre département, deux délégués sont à votre écoute pour recevoir

et étudier, gratuitement et en toute confidentialité, vos demandes :

Jean-Paul JORIEUX (permanence : les mercredi)

[jean-paul.jorieux@defenseurdesdroits.fr](mailto:jean-paul.jorieux@defenseurdesdroits.fr)

et

Christine TILLIE (permanence : les vendredi)

[christine.tillie@defenseurdesdroits.fr](mailto:christine.tillie@defenseurdesdroits.fr)

Leurs locaux sont au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot située au 304, rue Victor Hugo 46000 CAHORS

Téléphone : 05 65 20 56 73

## 72 suspensions administratives du permis de conduire en mai 2018



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Mai 2018 :



## Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante :

[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.